



AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

Annaïk Celton
Marylène Pernot

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Beauregard
35630 Saint-Symphorien

ACTARUS Audit SAS au capital de 350 000 €

RCS Rennes 878 526 417 - SIRET 878 526 417 00026 - Tva intracommunautaire FR 23 - 878526417
40 Rue Saint Louis, 35000 Rennes - 02.22.91.07.10 - www.actarus-audit.fr

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine

Beauregard – 35630 Saint-Symphorien

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 17 février 2021



Annaïk Celton
Associée

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Actif		Exercice au 30/06/2020			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 30/06/2019		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et développement					
		Concessions, logiciels et droits similaires	19 477	18 815	661	1 165	
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	19 477	18 815	661	1 165	
		Immobilisations corporelles	Terrains	2 469 369	1 352 652	1 116 716	1 060 187
			Constructions	2 356 062	1 525 240	830 822	893 860
	Inst.techniques, mat.out.industriels		201 838	133 069	68 768	75 907	
	Autres immobilisations corporelles		489 658	353 111	136 547	155 118	
	Immobilisations grevées de droits		219 930		219 930	15 501	
	Immobilisations corporelles en cours		7 518		7 518	7 518	
		Avances et acomptes					
		TOTAL	5 744 377	3 364 074	2 380 303	2 208 093	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
		Créances rattachées à des participations					
		Titres immob. activité de portefeuille	9 674		9 674	9 674	
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières	3 610		3 610	3 610	
		TOTAL	13 284		13 284	13 284	
	Total I	5 777 138	3 382 889	2 394 248	2 222 542		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements					
		En cours de production biens et services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises	10 311		10 311	13 421	
		TOTAL	10 311		10 311	13 421	
		Avances et acomptes versés sur commande	13 193		13 193	7 025	
		Créances ⁽³⁾	Créances usagers et comptes rattachés	483 942	2 352	481 590	5 370
	Autres créances		232 976		232 976	74 250	
		TOTAL	716 918	2 352	714 566	79 621	
	Divers	Autres titres					
		Valeurs mobilières de placement	1 897 458	16 728	1 880 730	1 888 678	
		Instruments de trésorerie					
		Disponibilités	1 897 459		1 897 459	1 928 762	
		Charges constatées d'avance (4)	56 787		56 787	52 574	
	Total II	4 592 130	19 080	4 573 049	3 970 083		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
	Primes de remboursement des emprunts	IV					
	Ecart de conversion Actif	V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	10 369 269	3 401 970	6 967 298	6 192 626		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	574 558 4 622 946 -150 642 175 395	530 570 4 622 946 -150 642
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	226 125	272 664
Total I		5 448 384	5 275 539
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges	161 955	152 347
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	77 684	
Total II		239 640	152 347
Dettes	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	314 451 192 480 6 646 765 694	269 832 219 610 3 686 271 609
	Total III	1 279 273	764 739
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		6 967 298	6 192 626
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	1 279 273	764 739
Engagements donnés	Sur legs acceptés Autres	ACTARUS AUDIT Audit & Commissariat aux Comptes VISA POUR IDENTIFICATION	

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Période de l'exercice 01/07/2019 30/06/2020
 Période de l'exercice précédent 01/07/2018 30/06/2019

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	5 576	9 888
	Production vendue : Biens	411 515	421 975
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	80 233	242 199
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	497 324	674 062
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	1 165 336	1 078 216
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	253 906	81 476
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 965	4 266	
Autres produits	59 745	2 816	
Total des produits d'exploitation I		1 978 277	1 840 838
Charges d'exploitation	Marchandises Achats	26 417	41 674
	Variation de stocks	3 110	-3 102
	Matières premières et autres approvisionnements	378 362	493 654
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	298 470	460 825
	Impôts, taxes et versements assimilés	65 917	68 579
	Salaires et traitements	525 042	529 891
	Charges sociales	228 909	245 058
	Dotations d'exploitation	191 205	252 006
	• sur immobilisations		
	• sur actif circulant : provisions	47	1 430
	• pour risques et charges : provisions	9 608	16 850
Subventions accordées par l'association	8 845	16 472	
Autres charges	62 519	3 057	
Total des charges d'exploitation II		1 798 457	2 126 397
Résultat d'exploitation (I-II)		179 820	-285 559
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé	31 150	58 644
	Autres intérêts et produits assimilés	4 027	4 384
	Reprises sur provisions, transferts de charges		10 165
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V		35 178	73 194
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	7 948	
	Intérêts et charges assimilées	6	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		7 954	
Résultat financier (V-VI)		27 223	73 194
Résultat courant avant impôt (III+IV+V+VI)		207 043	-212 364
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Période de l'exercice 01/07/2019 30/06/2020
 Période de l'exercice précédent 01/07/2018 30/06/2019
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 700	3 600
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 538	69 333
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	50 238	72 933
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	153	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	153	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		50 085	72 933
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	4 048	11 212
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	77 684	
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		2 063 694	1 986 967
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		1 888 299	2 137 609
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		175 395	-150 642
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			



KPMG Entreprises
Haute Bretagne
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Association Fédération des chasseurs

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
clos le 30 juin 2020

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	12
1.1	Evénements principaux de l'exercice	12
1.1.1	Réforme du financement des fédérations départementales de chasseurs :	12
1.1.2	Fusion des comptabilités :	12
1.1.3	Modification des statuts :	12
1.1.4	Impact de l'épidémie de COVID-19 sur les comptes de l'exercice	12
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	13
1.2.1	Présentation des comptes	13
1.2.2	Méthode générale	13
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	13
1.2.4	Changement de méthode de présentation	13
2	Informations relatives au bilan	14
2.1	Actif	14
2.1.1	Tableau des immobilisations	14
2.1.2	Tableau des amortissements	14
2.1.3	Immobilisations incorporelles	14
2.1.4	Immobilisations corporelles	14
2.1.5	Immobilisations financières	16
2.1.6	Créances	16
2.1.7	Produits à recevoir	17
2.1.8	Valeurs mobilières de placement	17
2.1.9	Charges constatées d'avance	17
2.2	Passif	18
2.2.1	Fonds associatifs	18
2.2.2	Subvention d'investissement	18
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	19
2.2.4	Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs	19
2.2.5	Fonds dédiés	20
2.2.6	Etat des dettes	20
2.2.7	Charges à payer	20
2.2.8	Produits constatés d'avance	21
3	Informations relatives au compte de résultat	22
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	22
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	22



4	Autres informations	23
4.1	Engagements hors bilan	23
4.1.1	Engagements financiers	23

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

1.1.1 Réforme du financement des fédérations départementales de chasseurs :

Dans le cadre de la réforme financière de la Chasse (décret d'application du 6 février 2020) et de la mise en place du permis national, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine a perçu une compensation financière versée par la FNC au titre, d'une part, d'une péréquation nationale entre toutes les Fédérations Départementales et, d'autre part, de la suppression des permis bi-départementaux et temporaires.

Par ailleurs, les cotisations FNC et FRCB ont été supprimées.

Enfin, une contribution financière à un fonds dédié à la protection et à la reconquête de la biodiversité a été instituée.

1.1.2 Fusion des comptabilités :

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, à compter de l'exercice 2019/2020, l'association a modifié son organisation comptable afin de fusionner la comptabilité Fédération et Dégâts existant antérieurement. Dorénavant, l'organisation comptable comporte une comptabilité générale unique ventilée en sections analytiques.

1.1.3 Modification des statuts :

Les statuts de l'association Fédérations Départementale d' des chasseurs 35 ont fait l'objet d'une modification en date du 19 mai 2020.

1.1.4 Impact de l'épidémie de COVID-19 sur les comptes de l'exercice

En raison de l'épidémie de COVID-19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'association s'est trouvée impactée dans son organisation.

Dans ce contexte, l'association a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire afin de poursuivre son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date de l'arrêté des comptes, la continuité de son activité n'est pas remise en cause.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 4 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement aménagement. de terrains	Linéaire	4 à 10 ans
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Agencement., aménagement. des constructions	Linéaire	8 à 20 ans
Installation. technique. matériel et outillage	Linéaire	5 à 8 ans
Agencements, aménagement	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Depuis 2005, en ce qui concerne les constructions, il est fait application du CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, selon les options suivantes :

- Amortissement sur 40 ans du gros œuvre Bâtiment Siège
- Amortissement sur 30 ans de la toiture Bâtiment Siège
- Absence d'amortissement des bâtiments de la Ferme de Boulienne depuis 2005, la VNC étant supérieure à la valeur vénale du bien (cf. ci-dessous).

Immobilisations	Valeur actuelle	Valeur nette comptable	Dépréciation	Dotation / Reprise	
				Montant	Compte utilisé
Ferme Boulienne	200 000 €	123 300 €			

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Parts sociales BPO	9 674
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisées de l'activité de portefeuille	
Prêts au personnel	

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	483 942	483 942	
Autres	232 976	232 976	
Charges constatées d'avance	56 787	56 787	
TOTAL	773 705	773 705	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2.1.7 Produits à recevoir

Il s'agit essentiellement de produits d'exploitation pour 121 880 euros et de produits financiers pour 2 307 euros.

2.1.8 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Obligations BPCE	500 529	542 304	41 775	
Obligations CA	275 000	290 977	15 977	
CA TITRES	125 000	132 262	7 262	
CA TITRES AMUNDI RDM +	399 667	386 834		- 12 833
CA TITRES AMUNDI 12-24 M	597 263	593 368		- 3 895
Total	1 897 458	1 945 744	65 014	- 16 728

2.1.9 Charges constatées d'avance

Il s'agit essentiellement de charges d'exploitation : 56 787 euros.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

(Voir tableau joint).

2.2.2 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement reçues au titre de l'aménagement de terrains, nettes des amortissements comptabilisés, s'élèvent à 226 K€ et sont détaillés comme suit :

Les agencements de terrains situés à Châteauneuf d'Ille et Vilaine. Cette subvention est amortie selon les mêmes modalités que les amortissements de ces agencements :

— Montants bruts agencements	282 091
— Subventions amorties	- 279 246

Nette :	<u>2 845</u>

Les agencements de terrains situés sur le site du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (création d'une roselière). Cette subvention est amortie selon les mêmes modalités que les amortissements de ces agencements :

— Montants bruts agencements	231 809
— Subventions amorties	- 85 102

Nette :	<u>146 707</u>

Les agencements de terrains situés sur un site en bordure du marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine (ancien site d'exploitation de tourbe). Cette subvention est amortie selon les mêmes modalités que les amortissements de ces agencements :

— Montants bruts agencements	92 000
— Subventions amorties	- 15 426

Nette :	<u>76 574</u>

Les autres subventions d'investissement concernent l'acquisition de terrains, elles ne sont pas amorties.

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	161 955		161 955

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés:

- Le calcul intègre les charges sociales au taux de 50 % ;
- Taux d'actualisation : 1 % ;
- Taux d'évolution des rémunérations : 1,70 %.

Le taux d'actualisation retenu est de 1 %, soit un niveau intermédiaire par rapport au taux choisi en 2019, à savoir 1,50 %.

L'engagement est comptabilisé en totalité au passif du bilan. Il s'élève à 161 955 euros, charges comprises.

2.2.4 Provisions pour indemnisation des dégâts causés aux agriculteurs

Depuis la loi d'avenir agricole applicable au 1^{er} janvier 2014 (décret n°2013-1221 du 23/12/2013), le fait générateur de la constatation de la provision dégât correspond à la déclaration du dégât à la date de sa réalisation, et non à la période de son indemnisation, qui peut avoir lieu jusqu'en décembre de la même année. Désormais, lors de chaque exercice, la FDC 35 :

- Identifie le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation avant le 30 juin 2020 ;
- Estime le montant moyen probable de l'indemnisation, sachant qu'au moment de la déclaration du dégât et de la préparation des comptes en septembre, la FDC 35 n'a pas forcément le montant précis du montant de l'indemnité, qui peut varier notamment en fonction du cours des céréales.

Ce montant s'établit à 155 K€ au 30 juin 2020, contre 226 K€ au 30 juin 2019.

2.2.5 Fonds dédiés

Fonds dédiés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds dédiés subvention de fonctionnement – Projet éco contribution biodiversité		77 684		77 684

2.2.6 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine (1)				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Avances et acomptes sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 451	314 451		
Dettes fiscales et sociales	192 480	192 480		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 646	6 646		
Produits constatés d'avance	765 694	765 694		
TOTAL	1 279 273	1 279 273	-	-
(1) dont concours bancaires courants	-			
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

2.2.7 Charges à payer

Type de charge	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	190 487 €

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

Dettes fiscales et sociales	147 442 €
Autres charges à payer	6 647 €
Total	344 776 €

2.2.8 Produits constatés d'avance

Il s'agit essentiellement de produits d'exploitation : 765 694 euros.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	5 576
Production	491 749
Cotisations	1 165 336
Subventions	253 906
Reprises de provision - transferts de charges	1 965
Autres	59 745
Total	1 978 277

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Direction	1,00	
Personnel administratif	6,50	
Personnel technique	7,00	
Personnel entretien	0,33	
Saisonniers	0,63	
TOTAL	15,46	-

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Engagements financiers

	N	N - 1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avals		
Cautions	6 900	6 900
Autres		

L'Association française de cautionnement mutuel substitue sa garantie pour une somme de 6 900 euros au cautionnement d'égal montant imposé à la Fédération Départementale des Chasseurs, régisseur de recettes.

Le compte de Régie de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine auprès du Trésor Public s'élève à 202 559.91 euros au 30 juin 2020.

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	19 477				19 477
	Total II	19 477				19 477
Immobilisations corporelles	Terrains	2 401 723	131 258	63 611		2 469 369
	Constructions	2 356 062				2 356 062
	Install. techn., matériel, outillage	212 800	6 503	17 466		201 838
	Install.générales, ag. am. divers	138 268	1 650	6 402		133 515
	Matériel de transport	193 187	15 380			208 567
	Mat. bur. et informatique, mobilier	144 707	3 844	976		147 575
	Immob. corp. en cours	15 501	204 428			219 930
	Avances et acomptes	7 518				7 518
	Total III	5 469 769	363 065	88 457		5 744 377
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés	9 674				9 674
	Prêts et autres immob. financières	3 610				3 610
	Total IV	13 284				13 284
Total général (I+II+III+IV)		5 502 530	363 065	88 457		5 777 138

ACTARUS AUDIT

**Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION**

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	18 311	504			18 815
	Total II	18 311	504			18 815
Immobilisations corporelles	Terrains	1 341 535	74 728	63 611		1 352 652
	Constructions	1 462 201	63 038			1 525 240
	Install. techn., matériel, outillage	136 893	13 642	17 465		133 069
	Install. générales, ag. am. divers	58 156	12 187	6 402		63 942
	Matériel de transport	148 878	17 210			166 089
	Mat bur. et informatique, mobilier	114 009	9 893	822		123 080
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	3 261 675	190 701	88 303		3 364 074
Total général (I+II+III)		3 279 987	191 205	88 303		3 382 889

ASSOCIATION FEDERATION DES CHASSEURS

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves indisponibles	2 867 103			2 867 103
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves consécutives à l'octroi de subv. d'invest.				
	Autres réserves réglementées	401 596			401 596
	Réserves pour projet associatif				
	Autres réserves	1 354 246			1 354 246
	Total réserves	4 622 946			4 622 946
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	Total				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	152 347	9 608		161 955
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour charges				
	Total	152 347	9 608		161 955
Provisions pour dépréciation	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières				
	Stocks et en-cours				
	Usagers	2 305	47		2 352
	Autres provisions pour dépréciation	8 780	7 948		16 728
	Total	11 085	7 995		19 080
Total général des provisions et dépréciations		163 433	17 603		181 036
Dont dotations et reprises : - d'exploitation			9 655		
- financières			7 948		
- exceptionnelles					

ACTARUS AUDIT
Audit & Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION